

# Commune de Mane

## Compte rendu du Conseil Municipal du 26 Juillet 2021

### **I- Saint Estève – Lotissement communal :**

Devant le comportement de certains élus dans le dossier pour la création du lotissement communal de St Estève et malgré les avertissements, à plusieurs reprises, de Monsieur Le Maire afin que ces actes ne soient pas qualifiés de prise illégale d'intérêts,

Considérant l'analyse juridique réalisée par un Cabinet d'Avocat qui révèle l'engagement du Maire s'il ne réagit pas devant ces agissements,

Afin de préserver l'intégrité du Conseil Municipal (et d'écarter toute accusation de prise illégale d'intérêt), il est fait immédiatement retrait de sa délégation au premier adjoint.

Compte-tenu de ce qui précède, un courrier sera également adressé à l'élue qui a fait acte de candidature pour l'un des lots du lotissement afin de l'informer qu'aucune suite ne sera donnée à sa demande.

### **II – Station d'épuration :**

Les offres sont en cours d'analyse par le Bureau de Maîtrise d'œuvre.

Estimation du Maître d'œuvre : Lot 1 (Station) 1 238 000 € HT  
Lot 2 (réseaux) 750 000 € HT

M. DEPIEDS informe l'Assemblée que toute la plaine, ainsi que le quartier St Estève, est placée en zone archéologique.

Un diagnostic a été réalisé sur les terrains sur lesquels doit être édifiée la future station et il a été découvert quelques vestiges. On pourrait perdre quelques mois avant de commencer les travaux.

### **III – Garage La Placette :**

Un voisin immédiat propose de l'acquérir.

Les élus sont favorables à cette cession

### **IV – La Bourgade :**

Les travaux de démolition pourraient débuter début 2022 avec ceux de la Placette du Centre puisqu'un lien existe entre ces deux opérations.

L'EPF procède également à l'acquisition de l'immeuble RIEDEL.

### **VI – Immeuble ALICOT:**

Des personnes se sont portées candidates à la location du local pour la création d'une librairie.

Les élus sont favorables.

### **VII – Travaux aménagement Le Grand Chemin :**

Le projet d'aménagement a été adressé aux riverains.

La consultation des géomètres a été lancée et les travaux pourraient être lancés début Janvier 2022.

**VII - SDE04 – Enfouissement réseau électrique Font Reynière :**

Le Syndicat d'Energie 04 doit procéder à l'enfouissement du réseau électrique de Font Reynière. Corrélativement à ces travaux, le réseau d'Orange sera également enfoui. Le montant des travaux s'élève à 39 679,44 E TTC. Charge à la commune de rembourser cette somme en 4 annuités.

A l'unanimité, les élus sont favorables.

**VIII – Frais de raccordement aux réseaux «Eau et Assainissement» :**

La Société VALERO sollicite une actualisation des prix de raccordement aux réseaux «Eau et Assainissement» qui n'ont pas évolués depuis 2007 soit :

950 € HT pour l'Eau (au lieu de 600€)  
850 € HT pour l'Assainissement (au lieu de 600€)

A l'unanimité, les élus sont favorables.

**X – Commodat Parcelles Rue Haute :**

La Commune de Mane ne souhaite pas renouveler le commodat.

**XII – Maison Vaquer :**

A l'unanimité, les élus sont favorables pour la cession des parcelles cadastrées Section E n° 1054 et 455 pour le prix de 120 000 €.

**XIII – Fourrières de Vallongues :**

La Commune de Chaffaut St Jurson demande son retrait du Syndicat et la Commune de St Michel l'Observatoire son adhésion.

A l'unanimité, ces décisions sont entérinées.

**XIV – Demandes de financement :**

**A – Captage Font de l'Estiou :**

La commune a lancé une étude pour la réhabilitation du captage de Font de l'Estiou. L'étude s'élève à 44 400 € TTC et on pourrait solliciter les financements suivants :

Conseil Départemental :	11 100 €
Agence de l'Eau :	18 500 €

A l'unanimité, les élus autorisent Monsieur Le Maire à déposer ces demandes de financement.

**B – Ilot de la Bourgade – Ilot 1C :**

Les travaux de réhabilitation s'élèvent à 844 000 € TTC

Il convient de solliciter la Région, dans le cadre du FRAT, à hauteur de 10 %

Cette demande de financement est adoptée à l'unanimité.

Séance levée à 19 heures 40

Mane, le 02 Août 2021  
Le Maire de MANE,



Jacques DEPIEDS.